

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Agrandissement du site d'enfouissement de Saint-Thomas - Report de l'adoption du règlement numéro 469.13-2029

Joliette, le 16 janvier 2025 – La MRC de Joliette informe ses citoyens que l'adoption du règlement numéro 469.13-2029 modifiant le règlement 469-2019 intitulé « *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté de Joliette* » afin de changer des affectations dans la municipalité de Saint-Thomas, initialement prévue pour le 4 février 2025, est reportée à une date ultérieure.

Cette décision s'inscrit dans l'engagement continu de la MRC à favoriser une gouvernance transparente, responsable et rigoureuse. Les raisons de ce report sont les suivantes :

- Permettre à la MRC de produire les documents nécessaires en lien avec l'entrée en vigueur des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), notamment en matière d'environnement et de développement durable;
- Affiner certains aspects techniques du règlement, incluant les considérations environnementales;
- Approfondir l'analyse des impacts potentiels sur l'écosystème local et régional;
- S'assurer que tous les documents requis répondent au mieux aux exigences réglementaires en vigueur.

Pierre-Luc Bellerose, préfet de la MRC de Joliette, déclare : « Pour s'assurer d'une prise de décision éclairée, les élus ont jugé nécessaire de reporter l'adoption du règlement. La nouvelle date d'adoption sera communiquée par avis public, conformément à l'engagement pris lors d'une séance antérieure auprès des citoyens. Nous tenons à ce que le travail soit bien fait, en respect des nouvelles obligations législatives (OGAT). Le travail pourrait s'échelonner durant toute l'année 2025. La MRC poursuivra parallèlement ses démarches auprès d'autres instances gouvernementales. Le conseil des maires examinera attentivement tous les aspects du projet, y compris les considérations environnementales et les besoins à long terme de la région en matière de gestion des déchets ».

La MRC de Joliette s'engage à être transparente et réitère aux citoyens intéressés que la date d'adoption sera diffusée au moment venu, date qui pourrait être seulement qu'en 2026.



Municipalité régionale

632, rue de Lanaudière
Joliette (QUÉBEC) J6E 3M7
☎ 450 759-2237 📠 450 759-2597
www.mrcjoliette.qc.ca
information@mrcjoliette.qc.ca

Source et informations :

Alexandre Gauthier
450 759-2237
communication@mrcjoliette.qc.ca